



POSTAL ADDRESS-ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
TELEPHONE NO: (212) 963 1234; FAX NO. (212) 963 4879

CLCS (CONTINENTAL SHELF NOTIFICATIONS) RELEASED ON 19/12/2019

CIRCULAR COMMUNICATIONS FROM THE DIVISION FOR  
OCEAN AFFAIRS AND THE LAW OF THE SEA  
OFFICE OF LEGAL AFFAIRS



COMMUNICATIONS CIRCULAIRES DE LA DIVISION DES  
AFFAIRES MARITIMES ET DU DROIT DE LA MER  
BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES

REFERENCE: CLCS.85.2019.LOS (Notification plateau continental)

Le 18 décembre 2019

**Convention des Nations Unies sur le droit de la mer  
conclue à Montego Bay (Jamaïque) le 10 décembre 1982**

**Réception de la demande partielle présentée par la Malaisie à la Commission des  
limites de son plateau continental dans la mer de Chine méridionale**

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies communique ce qui suit :

Le 12 décembre 2019, la Malaisie a soumis une demande à la Commission des limites du plateau continental, en vertu du paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention. Cette demande contient des informations sur la limite extérieure de son plateau continental dans la mer de Chine méridionale au-delà de 200 milles marins des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de sa mer territoriale.

Il est noté que la Convention est entrée en vigueur pour la Malaisie le 13 novembre 1996.

D'après la Malaisie, il s'agit d'une demande partielle pour la partie restante du plateau continental de la Malaisie au-delà de 200 milles marins dans la partie nord de la mer de Chine méridionale. La Malaisie et la République socialiste du Viet Nam avaient, le 6 mai 2009, présenté une soumission conjointe pour une partie du plateau continental des deux États, dans la partie sud de la mer de Chine méridionale.

Conformément au règlement intérieur de la Commission, la communication présente est transmise à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et aux États parties à la Convention, afin de rendre public le résumé de la demande, ainsi que les cartes et les listes des coordonnées géographiques qui y sont incluses. Le résumé de la demande accompagné, ainsi que demandé par la Malaisie, de la note datée du 12 décembre 2019, adressée au Secrétaire général des Nations Unies par la Mission permanente de la Malaisie afin de transmettre cette demande, est disponible sur le site internet de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques, à l'adresse suivante : [www.un.org/Depts/los](http://www.un.org/Depts/los).

L'examen de la demande partielle soumise par la Malaisie sera inscrit à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session de la Commission, qui doit avoir lieu à New York, du 6 juillet au 21 août 2020.

Une fois l'examen de la demande complété, la Commission rendra des recommandations en vertu de l'article 76 de la Convention.

SM